



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET POLITIQUE ADMINISTRATIVE

Sessions récréatives
Camps de jour

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, le Club de gymnastique Québec Performance s'est doté de politiques et règlements lui permettant d'administrer adéquatement le déroulement des activités.

1. ANNULATION ET PAUSE DE COURS

1.1. Absence

Les cours manqués dus à une absence de votre enfant ne peuvent être repris ou crédités.

1.2. Forces majeures

Lors d'intempéries ou en cas de force majeure (panne électrique, tempête hivernale, bris d'aqueduc, etc.), il arrive que le club de gymnastique doive prendre la décision de fermer un ou des sites d'entraînements. Dans le cas d'une fermeture, un message sera affiché sur notre site web et sur notre page Facebook. Une tempête n'indique pas nécessairement une fermeture. Même si le club n'annonce pas la fermeture de ses sites, il est possible que la décision ne reflète pas la réalité de tous. Si un parent juge la situation dans son secteur non sécuritaire pour son enfant, il est de sa responsabilité de prendre la décision de garder son enfant à la maison. Si la disponibilité des locaux le permet, ces cours seront repris.

1.3. Pauses de cours en raison de jours fériés ou événements

Session Automne 2019

- Aucune

Session Printemps 2020

- 10-11 avril (Site de la Seigneurie)
- 11-12 avril (tous les sites)
- 25-26 avril (tous les sites)

Camp de jour d'été et de la Relâche : Aucune pause de cours prévue.

2. CODE D'ÉTHIQUE ET AUTRES POLITIQUES

2.1. Allergies

Il est interdit de consommer, dans nos locaux, tous aliments contenant des ARACHIDES et/ou des NOIX. Ce règlement s'applique autant aux spectateurs qu'aux gymnastes. Assurez-vous que les mains de votre enfant soient propres avant de débiter le cours de gymnastique. Ceux-ci mettront leurs mains sur plusieurs engins utilisés par plusieurs gymnastes et entraîneurs.

2.2. Code d'éthique

Veillez consulter le [Code d'Éthique](#) adopté au sein du Club.

2.3. Liste d'attente

Veillez noter que tous les clients sur les listes d'attentes reçoivent un courriel lorsqu'une place se libère et que la première personne procédant à l'inscription par téléphone ou bien en ligne sera privilégiée.

2.4. Politique contre le harcèlement

Veillez consulter la [Politique contre le harcèlement](#) adopté au sein du Club.

2.5. Politique de Gestion des commentaires et plaintes

Veillez consulter la [Politique de Gestion de commentaires et plaintes](#) adoptée au sein du Club.

2.6. Politique de propreté

Lorsqu'un enfant porte une couche, il est préférable que celui-ci participe aux cours 18-36 mois afin que le parent puisse s'assurer de la propreté et besoin d'hygiène de l'enfant.

Lorsqu'un enfant de 3 ans et plus a besoin d'assistance pour faire aller à la toilette, le Club demande que le parent reste sur place afin de porter assistance à son enfant lorsque nécessaire.

À noter que pour les cours 18-36 mois, un parent doit accompagner en tout temps son enfant sur les parcours et ce, tout au long du cours.

2.7. Règlements généraux

Veillez consulter les [Règlements généraux](#) adoptés au sein du Club.

3. FRAIS DE RETARD

3.1. Session Hiver - Printemps - Été - Automne

Un parent venant récupérer son enfant plus de 15 minutes après la fin du cours de celui-ci se verra facturé pour ce retard. Le parent recevra une facture de frais de retard et celle-ci devra être acquittée dans les 10 jours suivant le retour.

Nombre de minutes de retard	Frais
16 à 30 min.	20 \$
31 à 45 min.	40 \$
46 à 60 min.	60 \$
61 minutes et plus	80 \$

3.2. Camp de jour d'été et de la Relâche

Un parent venant récupérer son enfant après la fin du service de garde (17 h 30) se verra facturer pour ce retard. Le parent recevra une facture de frais de retard et celle-ci devra être acquittée dans les 10 jours suivant le retour.

Nombre de minutes de retard	Frais
0 à 15 min.	20 \$
16 à 30 min.	40 \$
31 à 45 min.	60 \$
45 minutes et plus	80 \$

4. LOCALISATION

Les adresses de tous nos sites d'entraînement ainsi que du bureau administratif sont disponibles sur le site Internet du Club de gymnastique Québec Performance, via l'onglet « Notre Club », puis « [Sites d'entraînement](#) ».

5. PAIEMENT

5.1. Chèque sans provision, opposition au paiement ou autres

Des frais administratifs de 25 \$ seront chargés lorsqu'un chèque émis sera sans provision ou lorsqu'un client émettra une opposition au paiement ou pour toutes autres raisons qui fera en sorte qu'un paiement par chèque n'aura pas pu être effectué lorsque celui-ci était prévu.

5.2. Changement de cours et Inscriptions en personne

Des frais administratifs de 5 \$ sont exigés lorsqu'un client s'inscrit en personne ou demande un changement de cours ou de groupe pour un membre de la famille.

5.3. Frais d'affiliation

Session Hiver - Printemps - Été - Automne : Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique au coût de 15 \$ pour les 3 ans et moins (année de naissance : 2016 et plus) et de 32 \$ pour les 4 ans et plus (année de naissance : 2015 et moins) sont obligatoires. De plus, ces frais sont applicables pour toute nouvelle inscription au Club de gymnastique Québec Performance pour l'année 2019-2020 et est valide à partir du 1^e septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020. Tarifs sujets à changement.

Camp de jour d'été et de la Relâche : Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique au coût de 17 \$ sont obligatoires pour tous les non-membres du club Québec Performance. De plus, ces frais sont applicables pour toute nouvelle inscription au Club de gymnastique Québec Performance pour l'année 2019-2020 et valable pour les camps seulement. Tarif sujet à changement.

5.4. Inscription et Modes de paiement

- En ligne, il est possible de payer par carte de crédit et chèque électronique.
En personne au bureau administratif, il est possible de payer en argent comptant et par carte de crédit. Dans le cas d'un paiement par chèque, une entente doit être prise au préalable avec la direction du Club.

5.5. Nombre de versements

Si vous le souhaitez, il est possible de payer en deux versements égaux lorsque le montant de votre facture dépasse 100 \$. Afin de vous informer sur les dates des deux versements, veuillez communiquer avec le Club au 581-981-1496 poste 101.

5.6. Politique familiale

Une réduction de 10 % est accordée aux inscriptions familiales pour le 2^e enfant, 15 % pour le 3^e enfant, 20 % pour le 4^e enfant d'une même famille sur les frais d'inscription. Aucune réduction ne peut être appliquée sur les frais d'affiliation. La réduction sera applicable sur les montants les

moins élevés. Pour profiter de ce rabais, le participant doit inscrire tous les membres de sa famille en même temps, sur une même facture.

5.7. Politique de remboursement (selon l'Office de la Protection du Consommateur)

Le club se réserve le droit d'annuler les activités dont le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à l'activité seront alors remboursées en totalité et/ou transférées dans un autre cours selon la disponibilité du club et avec l'approbation des membres concernés. Les personnes responsables communiqueront avec vous.

- *Annulation d'une inscription "À la carte"* : Aucune annulation possible par le participant.
- *Annulation d'une inscription "À la session"* : Avant le début des activités / cours : Remboursement complet sans frais.
- *Après le début des activités / cours* : Remboursement des frais d'inscription calculé au prorata des services rendus, à partir de la date d'envoi du formulaire de demande de résiliation. Aucune demande de résiliation de contrat ne sera acceptée par téléphone. Seulement les formulaires envoyés par courriel, par la poste ou remis en personne au bureau administratif seront acceptés. À titre de pénalité, la somme équivalent à 10% du prix des activités / cours qui n'ont pas été utilisés sera facturée jusqu'à concurrence de 50 \$). Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique ne sont pas remboursables.
- À la suite de la demande de résiliation de contrat, il faut octroyer 10 jours ouvrables pour le traitement de votre remboursement. Si vous avez effectué votre achat par carte de crédit, il peut prendre jusqu'à 14 jours suite au traitement de votre remboursement avant que le montant apparaisse sur votre compte de banque.

Le formulaire d'annulation est disponible en annexe à ce contrat, ainsi que dans la section « [Documents et Formulaires](#) » du site Internet du Club de gymnastique Québec Performance.

5.8. Politique de tarification des non-résidents de la Ville de Québec

Des frais supplémentaires de 50 % seront exigés pour toutes les inscriptions des membres provenant de l'extérieur de la Ville de Québec (automne, hiver, printemps et été). Règle obligatoire établie par la Ville de Québec.

5.9. Rabais Combos (Camp de jour d'été seulement)

Un rabais de 5 % sera appliqué pour un enfant participant à 5 semaines, 10 % sera appliqué pour un enfant participant à 6 semaines, 15 % pour un enfant participant à 7 semaines, 20 % pour un enfant participant à 8 semaines et 25 % pour un enfant participant à 9 semaines. Ce rabais doit être appliqué manuellement lors de l'inscription et est applicable sur le total de la facture d'inscriptions au camp de jour seulement. Selon les semaines désirées, le montant du rabais combo peut varier et est sujet à changement.

5.10 Relevé 24 / Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants

Au moment de la délivrance des Relevés 24, vous recevrez un courriel vous indiquant la procédure à suivre afin de pouvoir récupérer vos documents. Le reçu d'inscription fait office de reçu pour le Crédit d'impôt de la condition physique des enfants.

6. PHOTOS

En inscrivant mon enfant à un cours ou une activité au club de gymnastique Québec Performance, j'accepte que ce dernier se réserve les droits d'utiliser, pour des fins publicitaires, les photos et images vidéo qui seront prises de mon enfant lors de ses cours de gymnastique et participation à un camp. Je comprends également que ni moi ni mon enfant ne pouvons, en aucune façon, être rémunérés pour cette publicité.

7. SÉLECTION SECTEUR COMPÉTITIF

Quelques évaluations ont lieu pendant l'année pour les enfants ayant le désir d'entrer au secteur compétitif. Vous devez surveiller notre site Internet ainsi que les babillards d'annonces générales afin de connaître les dates de celles-ci.

8. TENUE VESTIMENTAIRE

- *Général* : L'enfant doit porter des vêtements confortables et assez ajustés de façon qu'il ait toujours le visage dégagé lorsqu'il effectue ses mouvements gymniques. Le port des bijoux ou de montre est interdit. Les cheveux doivent être attachés afin d'avoir le visage dégagé.
- *Filles* : Pour les filles, le maillot de gymnastique est conseillé durant les entraînements.
- *Garçons* : Pour les garçons, il est conseillé de porter un short ainsi qu'une camisole ou un chandail à manche courte.
- *Trampoline* : Votre enfant doit porter des chaussettes pour les cours de trampoline.
- *Cheerleading* : Votre enfant doit avoir une paire d'espadrilles intérieures. La semelle doit être nette.
- *Bijoux* : Le port de tous types de bijoux ou montre est interdit.
- *Boutique* : Il est possible de vous procurer des maillots d'entraînement ainsi que des cuissards au bureau administratif de Québec Performance, situé à l'Arpidrome de Charlesbourg au 750 rue de la Sorbonne, Québec, G1H 1H1.
- *Objets perdus* : Le club de gymnastique Québec Performance n'est pas responsable des objets endommagés, perdus ou volés.

Règles de fonctionnement et politique administrative

Pour toutes questions concernant les règles de fonctionnement et politique administrative, la facturation ou pour signaler un abandon, veuillez communiquer avec nous par courriel au info@gymqperfo.com ou par téléphone au (581) 981-1496 poste 101.